

Image not found or type unknown



## bail commercial et chauffe eau

Par **jon86**, le **04/06/2019** à **16:43**

bonjour

locataires d un bail commercial depuis 2015 ,le chauffe eau du restaurant a éclaté en mars 2017.j ai donc envoyé la facture a mon propriétaire,a la suite des réparations.mon propriétaire m 'a réclamé 1 ans après la sommes déboursé pour le chauffe eau invoquant l ' article 606 ,qui dit qu ' il est tenu aux grosses réparations du clos et du couvert et mur de soutainement ayant eu peur je lui est remboursé le chauffe eau pour un montant d' environ 1000 euros,Pourriez vous me dire si je suis en droit de les redemandé a mon tour en prouvant la vetusté ?